

Le 30 mars 2019

Chèr(e) adhérent(e)

Etant donné le nombre très important de demandes pour préjudice d'anxiété, une bonne organisation s'avère plus que nécessaire pour :

- => Eviter les attentes devant le local,
- => Des déplacements inutiles
- => Améliorer votre accueil
- => Appliquer les nouvelles instructions abordées lors de notre dernière A.G
- => Valider dès que possible votre dossier

En tant que responsable des dossiers à présenter et afin dépenser le moins d'énergie possible pour tous, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous l'organisation mise en place à ce jour.

Lors des permanences du **LUNDI MATIN pour les adhérents déjà inscrits** :

1° Toutes les personnes **présentes lors de notre A.G du 29 mars 2019** ont donc déjà reçu des documents complémentaires accompagnés d'instructions peuvent venir pour :

- ☛ Recevoir la **nouvelle liste** des documents indispensables pour la conception des dossiers.
- ☛ Obtenir un imprimé pour rédiger leur témoignage personnel.
- ☛ Prendre un rendez-vous pour la présentation puis validation de leur dossier.
(Les inscriptions au planning seront effectuées uniquement pour les dossiers complets (en priorité) et (pour anticiper) pour les dossiers dans lesquels ils manquent **seulement** l'attestation d'exposition à l'amiante).

Afin de répondre au mieux à nos adhérents, des rendez-vous de validation de dossier seront exceptionnellement proposés en plus du lundi le mercredi matin suivant la disponibilité des bénévoles et des places au planning.

2° Toutes les personnes, suivant la liste d'émargement, **absentes lors de notre A.G du 29 mars 2019** peuvent venir retirer à la permanence les documents complémentaires et recevoir les instructions indispensables.

Un rendez-vous de présentation et validation de leur dossier leur sera accordé ultérieurement.

Avec tous mes collègues, à bientôt
Jean Pierre